

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Camera cleaner

EU3324

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 11-mars-2026

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Camera cleaner

UFI: GRK0-G00J-F00T-1SVU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2. (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2. (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1 85536-14-7	287-494-3	10 - 20	Ac. tox 4 (H302) Skin corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119490234-40
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	1 - 2	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2% Skin Corr. 1A : C $\geq$ 5% Skin Corr. 1B : 2% $\leq$ C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2%	-	-	01-2119457892-27
2-Bromo-2-nitropropan e-1,3-diol 52-51-7	200-143-0	< 0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	-	01-2119980938-15
Éther sulfate de sodium lauryl 68891-38-3	500-234-8	5 - 10	Eye dam. 1 (H318) Skin irr. 2 (H315) Aquatic Chronic 3 (H412)	Eye Irrit. 2 : 5% $\leq$ C<10% Eye Dam. 1 :	-	-	01-2119488639-16

				C>=10%			
--	--	--	--	--------	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1 85536-14-7	1470 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 52-51-7	193 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rat)	0.588 mg/L (Rat) 4 h (D/M)
Éther sulfate de sodium lauryl 68891-38-3	2870 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA 2mg/m ³	TWA: 2.0 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	AER: 0.5 mg/m ³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtī bas	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie określono Metoda oznaczenia: PN-Z-0443 5:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m ³ STV 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues.

Protection des mains

Gants de protection

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Incolore, au, Jaune clair

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Point de fusion/point de congélation**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

5.0 - 6.0

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité

Aucune donnée disponible

Densité relative

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

9.2. Autres informations**Viscosité**

800 - 1500 cP (20°C)

Densité de liquide

1.031 g/ml (20°C)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	1470 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (rat)	-
Hydroxyde de sodium	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	193 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rat)	0.588 mg/L (Rat) 4h (D/M)
Éther sulfate de sodium lauryl	2870 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau. (OECD 431).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux. (OECD 438).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	36: 72 h Desmodesmus	5.6: 96 h Cyprinus carpio		5.2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

	subspicatus mg/L EC50	mg/L LC50 flow-through		
Hydroxyde de sodium		LC 50 (96 h) 45.4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		EC50 (48 hour): 40.4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) >100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
Éther sulfate de sodium lauryl	EC50= 10-100 mg/l (72h)	LC50= 1-10mg/l	EC10 > 10000 mg/l, Pseudomonas Pudida (16h) EC50 > 10000 mg/l, Pseudomonas Pudida (16h)	EC50= 1-10 mg/l (48h) NOEC: 0.14 and 0.95 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	2.2
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0.22
Éther sulfate de sodium lauryl	0.3

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
-------------	----------------

14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1	N° ONU	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface anioniques 15 - 30%
Agents conservateurs (Bronopol)

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Reg. 649/2012/CE (PIC)
Dir. 2008/98/EC (on waste)
Dir. 98/24/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Acute tox : Acute toxicity
Skin Irrit. : Skin irritation
Skin corr. : Skin corrosion
Eye Irrit. : Eye irritation
Eye Dam. : Eye Damage
STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure
Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity
Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity
Metal corr. : corrosive to metals

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 11-mars-2026

Remarque sur la révision:

Motif de la révision -

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité